

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 339 promulguant le décret du 24 septembre 1915, relatif aux passages des adjudants, sergent-major et assimilés.

n° 339

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 octobre 1913

Numéro JO
n° 204 du 31/10/1913

Date du numéro
31 octobre 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 24 septembre 1913, concernant les passages à bord des paquebots des adjudants, sergents-majors et assimilés voyageant au compte du Dé partement d les Colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 24 septembre 1913 sus-visé.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.